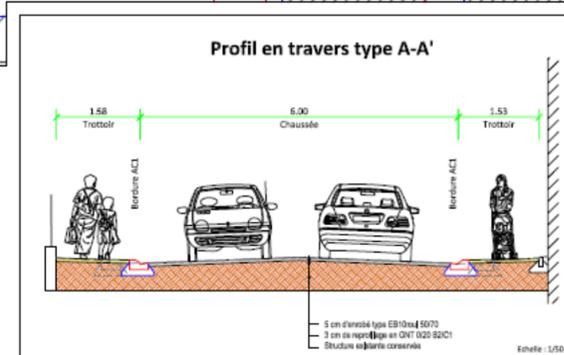


Suite à la mise à niveau des réseaux eaux potables, eaux usées, éclairage public, mise en souterrain de gaines téléphoniques et pour répondre aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite), les travaux de voirie de la rue du Château engloberont des aménagements complémentaires avec un élargissement des trottoirs existants, une hauteur de trottoir abaissée aux passages piétons et la mise en place de bandes podotactiles à chaque traversée de croisement.

Ces aménagements de sécurisation seront réalisés grâce à la participation supplémentaire du Département d'un montant de 46.000 €

Planning prévisionnel

Démarrage des travaux prévue mi-septembre 2017 avec la dépose des trottoirs existants



Opération soutenue par :



Etat : Fond de soutien à l'investissement public local



UN NOUVEL ÉQUIPEMENT POUR ICHTRATZHEIM



La commune s'est dotée cet été d'un tri-porteur électrique fabriqué en France pour faciliter les missions de notre agent communal.

Son coût, 3666 € TTC, a été subventionné par « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » à hauteur de 80 % du prix HT (soit 2444 €); la Compensation de la TVA représentera environ 500 €.

Au final, pour notre commune, le coût net s'élève donc à 722 €.

Livré fin juillet, ce tri-porteur a été inauguré par Pauline ECKLY, en charge du fleurissement et de l'arrosage pendant les congés d'Alain, l'agent technique communal.



CAMPAGNE DE FLEURISSEMENT 2017

La période des inscriptions pour la campagne de fleurissement 2017 approche.

Les particuliers peuvent participer à ce concours spécifique qui est désormais organisé sur la base de photos numériques. Pour ce faire, votre inscription se fera par candidatures spontanées accompagnées d'images de bonne qualité.

Vous pouvez vous inscrire directement auprès d'ADT67 (Alsace Destination Tourisme) www.alsace-destination-tourisme.com

Les catégories pour les particuliers restent les mêmes que l'an dernier :

- 1^{ère} catégorie : maisons avec jardin
- 2^{ème} catégorie : maisons sans jardins ou appartements
- 3^{ème} catégorie : immeubles collectifs (espaces publics et privés extérieurs)
- 4^{ème} catégorie : hôtels, restaurants, gîtes et prestataires en accueil touristique
- 5^{ème} catégorie : fermes, corps de fermes et exploitations viticoles en activité
- 6^{ème} catégorie : immeubles industriels et commerciaux
- 7^{ème} catégorie : potagers fleuris



Les photos numériques sont à envoyer à partir du 1^{er} septembre et jusqu'au 30 octobre, dernier délai ! Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site internet de l'ADT.

L'ACTUALITÉ EN PHOTOS



Mise en service par le département d'une webcam à Ichtratzheim-faubourg www.inforoute67.fr



Les chasseurs ont installé près du Grossdichel une cabane accessible aux promeneurs



La cigogne de passage à Ichtratzheim - 3714 personnes atteintes sur Facebook

ANIMAUX DOMESTIQUES

Il est rappelé que les animaux domestiques doivent sous la maîtrise permanente de leur maître. A défaut, ils peuvent être considérés comme animaux vacants, et une mise en fourrière est possible. Nous rappelons d'autre part que des canisettes sont à votre disposition près de la mairie et de l'étang ; ils permettent aux propriétaires de ramasser les déjections de leur animal favori.



LA VIGNETTE CRIT'AIR

La circulation différenciée sera mise en place dans l'Eurométropole à partir du 1^{er} novembre 2017

Laquelle vous sera attribuée ?



Qu'est-ce que la circulation différenciée ? La circulation différenciée cible les véhicules les plus polluants. La vignette Crit'Air doit être obligatoirement collée sur le pare-brise du véhicule pour circuler, et elle permet de limiter la circulation des véhicules les plus polluants en période de pics de pollution.

Quel est le périmètre concerné ? L'ensemble du réseau routier des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg est concerné (en bleu sur la carte ci-dessous). Au sud, les automobiles interdites de circulation pourront aller jusqu'à Illkirch. Au Nord, le périmètre concerné commence à Vendenheim.

Qui est concerné ? Tous les véhicules routiers sont concernés : deux roues, trois roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds dont bus et autocars.

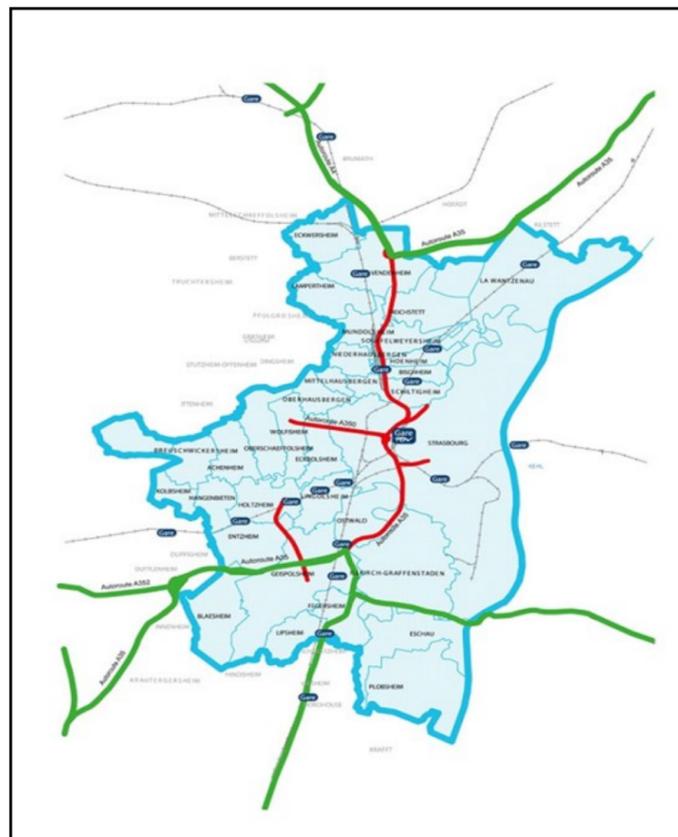
Quelles sanctions ? Ne pas respecter les restrictions prévues par la circulation différenciée lors de certains épisodes de pollution est puni de l'amende prévue pour les **contraventions** :

- de **quatrième classe, pour les poids lourds, bus et autocars** (135 €)
- de **troisième classe, pour les autres catégories de véhicules** (68 €)

Pour obtenir son certificat qualité de l'air : www.certificat-air.gouv.fr

Son coût revient à 4,18 €. Il vous sera envoyé par courrier à l'adresse figurant sur le **certificat d'immatriculation du véhicule**.

Il est possible également de se procurer la vignette par courrier postal en demandant le formulaire auprès de la préfecture du Bas-Rhin (Place de la République à Strasbourg) ou par téléphone (0800 97 00 33 - Numéro gratuit). Il faudra à ce moment-là renvoyer le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante : **Service de délivrance des Certificats Qualité de l'Air**, BP 50 637, 59 506 DOUAL.



«La lettre d'info»
Ichtratzheim



Madame, Monsieur,

En cette rentrée qui marque généralement la fin des vacances et le début de la course du quotidien, prenons le temps de regarder la nature qui nous entoure. En effet, la ville de demain se doit d'être intégrée dans son environnement et prendre en considération l'évolution du climat qui n'est plus une hypothèse écologiste mais une réalité qui nous impacte tous. Juin 2017 se place au second rang des mois de juin les plus chauds jamais enregistrés.

L'isolation au froid et au chaud des constructions neuves se doit aujourd'hui d'être 3 fois plus efficace qu'une construction des années 2000 qui était elle-même déjà 2 fois plus efficace qu'une construction des années 90. A partir de 2020, les constructions neuves devront produire plus d'énergie qu'elles n'en consomment. Les toitures se végétalisent afin de mieux gérer les eaux de pluie et développer encore plus la végétation en milieu urbanisé pour favoriser le phénomène d'évapotranspiration qui peut faire gagner 3°C dans l'air.

Toutes les rues du village et du Faubourg disposent maintenant d'un éclairage moderne, énergétiquement sobre, qui limite très fortement la dispersion lumineuse qui pollue le beau ciel étoilé de nos nuits d'été et qui perturbait la vie nocturne de la faune et de la flore.

J'ai plaisir à voir les dizaines d'hirondelles qui survolent en soirée notre commune et dont la population a augmenté ; elles ne s'installent plus uniquement dans les corps de ferme. Les libellules, signe d'une bonne qualité de l'eau, qui sont présentes en nombre, sont peut-être attirées par le panneau à l'entrée du village rappelant l'arrêt total de l'utilisation des pesticides dans les lieux publics. Il faut rappeler qu'à partir de 2019, nos jardins et potagers particuliers seront à leur tour concernés par cette mesure pour le plus grand bien de notre nappe phréatique. Notre regard sur les espaces verts se devra d'évoluer ! Pourquoi ne pas laisser monter certaines zones en prairie et les considérer comme des plantes utiles à notre environnement jadis utilisées par nos grands-parents plutôt que de les appeler « mauvaises herbes ».

J'ai été interpellé cet été de pouvoir constater la présence régulière et visible de chevreuils aux abords de notre forêt, de chauves-souris dans le ciel nocturne, de rapaces et de leurs petits audibles au loin, de lièvres dans les champs... J'ai pu constater la présence dans différents cours d'eau communaux de moules d'eau douce et j'ai pu ramasser leurs coquilles. Ces différentes espèces ont toujours été présentes, mais c'est leur nombre qui interpellait. Le rôle de nos chasseurs à l'arc étant de pouvoir maîtriser la population d'espèces notamment nuisibles, comme les ragondins, qui ne sont pas une espèce autochtone. Tout est question d'équilibre.

La commune est aussi régulièrement survolée par des cigognes qui n'ont plus niché à Ichtratzheim depuis quelques dizaines d'années. Elles s'arrêteront peut-être prochainement, lorsque la fin des travaux de voirie rue du Château amèneront plus de tranquillité à la faune tout comme aux riverains. Les travaux sont une contrainte nécessaire pour pouvoir bénéficier et profiter de rues renouvelées pour plusieurs dizaines d'années. A moins que les cigognes ne préfèrent attendre la fin des travaux du giratoire au Faubourg, pour lequel le Département a lancé les procédures d'acquisition du foncier.

Néanmoins, quelques cigognes s'arrêtent déjà ponctuellement dans notre village pour y déposer un paquet. Elles sont représentées place de la mairie sur un panneau qui sera utilisé pour annoncer les naissances.

Je vous souhaite à toutes et à tous une agréable rentrée et de prendre le temps de porter un regard sur le monde qui nous entoure.

Votre Maire
GILGRIMANN Grégory



Mairie de Ichtratzheim
27, rue du château 67640 Ichtratzheim
Tel : 03.88.64.15.54 - Fax : au 03.90.29.84.23
E-mail : mairie.ichtratzheim@orange.fr
Ouverture du secrétariat : lundi 8h00 à 12h00 / jeudi 13h30 à 20h00 / vendredi 8h00 à 12h00